

Canada  
Province de Québec  
M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est  
MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION DE NOTRE-SEIGNEUR

L'Ascension de Notre-Seigneur, le 2 novembre 2015.

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du Conseil municipal de L'Ascension de Notre-Seigneur, tenue lundi le 2 novembre 2015 à dix neuf heures trente (19h30), à la salle du conseil du Centre-Communautaire, sous la présidence de M. Louis Ouellet, maire.

Sont aussi présents les membres du conseil suivants :

M. Louis Harvey, conseiller au district no 1;  
M. Jean Tremblay, conseiller au district no 2;  
M<sup>me</sup> Nathalie Larouche, conseillère au district no 3;  
M<sup>me</sup> Lise Blackburn, conseillère au district no 4;  
M<sup>me</sup> Nellie Fleury conseiller au district no 5;  
M. Michel Harvey, conseiller au district no 6.

Assiste également à cette séance :

M. Normand Desgagné, directeur général et secrétaire-trésorier.

Ordre du jour

**ORDRE DU JOUR**

- 1.0 Mot de bienvenue et prière;
- 2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 3.0 Approbation des minutes de la séance ordinaire du 5 octobre 2015;
- 4.0 Approbation des comptes pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2015;
- 5.0 Lecture de la correspondance;
- 6.0 Rapport des comités;
- 7.0 Motion de félicitations au comité des loisirs pour l'organisation de la fête d'Halloween;
- 8.0 Demande de dérogation mineure de M. Mario Bolduc en regard de la propriété située au 3130, 2<sup>ième</sup> Rue Sud;
- 9.0 Demande d'appui à la CPTAQ – Renouvellement Sablière Excavation G. Larouche;
- 10.0 Demande de dérogation mineure de M. Laval Maltais en regard de la propriété située au 424 Rang 5 Ouest chemin no 4;
- 11.0 Asphaltage Rang 7 Ouest – Appropriation au Fonds Carrières et Sablières;
- 12.0 Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2016;
- 13.0 Services juridiques – Octroi d'un contrat annuel à Simard Boivin Lemieux;

- 14.0 Nomination du maire suppléant à la MRC de Lac St-Jean-Est pour la période de novembre 2015 à octobre 2016;
- 15.0 Compensation pour le service d'éclairage de chemins privés en vertu de l'article 10.1 du protocole d'entente;
- 16.0 Office municipal d'habitation – Supplément au loyer Résidence Le Villageois;
- 17.0 Contribution annuelle à la Société Canadienne de la Croix Rouge;
- 18.0 Autorisation des dépenses du Lac-à-l'épaule;
- 19.0 Octroi de subvention à divers organismes;
- 20.0 Rapport mensuel du maire;
- 21.0 Affaires nouvelles:
  - 21.01 Motion de Sympathie à la famille de M. Sabin Larouche, directeur général de la MRC de Lac-St-Jean-Est
  - 21.02
  - 21.03
- 22.0 Période de questions des citoyens;
- 23.0 Levée de la séance ordinaire.

Mot de  
bienvenue et  
prière

#### **MOT DE BIENVENUE ET PRIÈRE**

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, observe un court moment de silence, récite la prière d'usage et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance ordinaire.

Lecture et  
adoption de  
l'ordre du jour

#### **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après la lecture de l'ordre du jour faite par le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur le maire demande son adoption.

#### **R. 2015-163**

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

APPUYÉ par Madame la conseillère Nellie Fleury,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que l'ordre du jour soit adopté tel que lu par le directeur général et secrétaire-trésorier, après avoir ajouté l'item suivant :

21.01 Motion de Sympathie à la famille de M. Sabin Larouche, directeur général de la MRC de Lac-St-Jean-Est

Il est également convenu de laisser ouvert l'item "Affaires nouvelles".

**Adoptée**

Approbation  
des minutes de  
la séance  
ordinaire du 5  
octobre 2015

**APPROBATION DES MINUTES DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE  
2015**

**R. 2015-164**

**APPROBATION DES MINUTES DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE  
2015**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Louis Harvey,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que les minutes de la séance ordinaire du 5 octobre 2015 soient adoptées  
telles que rédigées par le directeur général et secrétaire-trésorier.

**Adoptée**

Approbation  
des comptes  
pour la période  
du 1<sup>er</sup> au 31  
octobre 2015

**APPROBATION DES COMPTES POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AU 31 OCTOBRE  
2015**

**R.2015-165**

**APPROBATION DES COMPTES POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AU 31 OCTOBRE  
2015**

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Nathalie Larouche,

APPUYÉE par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

D'approuver la liste des comptes à payer pour la période du 1<sup>er</sup> au  
31 octobre 2015 au montant de 167 854.44 \$.

D'approuver la liste des comptes déjà payés pour la période du 1<sup>er</sup> au  
31 octobre 2015 au montant de 356 247.76 \$.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à payer lesdits  
comptes à payer au montant de 167 854.44 \$.

**Adoptée**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les  
comptes mentionnés dans la résolution numéro R. 2015-165.

Signé, ce 2 novembre 2015.

---

Normand Desgagné,  
Directeur général et secrétaire-trésorier

## **LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**

- 1.0 Reçu le 1<sup>er</sup> octobre 2015, de Monsieur. Jean Sébastien David, chef des opérations, d'Ariane Phosphate, une correspondance nous informant des étapes à venir ainsi que des principaux travaux en cours actuellement. La direction d'Ariane Phosphate est en attente des recommandations du Ministre David Heurtel à la suite du dépôt du rapport du BAPE. La date de l'obtention des autorisations requises à la réalisation du projet est importante, puisque le début de la production prévue en 2018 en dépend. Une fois l'aval du gouvernement obtenu, des ententes de partenariat pourra être officialisé et le financement ficeler. Des travaux devront s'amorcer rapidement afin que l'échéancier soit respecté, entre autre le camp des travailleurs qui seront affectés à la construction des infrastructures du site minier et de la ligne électrique. De plus, Port de Saguenay poursuit ses travaux en vue d'obtenir l'autorisation du gouvernement fédéral de construire un terminal maritime à Sainte-Rose-du-Nord.
- 2.0 Reçu le 6 octobre 2015, de Madame Marie-Ève Tremblay, adjointe administrative, Direction régionale de l'analyse et de l'expertise au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, la réception de notre projet de développement domiciliaire du secteur de la Baie-Moreau. Le Ministère s'est engagé à délivrer une réponse officielle dans les 75 jours suivant la réception d'une demande d'autorisation.
- 3.0 Reçu le 8 octobre 2015, de Monsieur Michaël Munger, président du comité parents et de Madame Martine Gagnon, directrice de l'École Garnier, une lettre de remerciement au conseil municipal pour la collaboration dans l'installation des structures de jeux dans la cour de l'école.
- 4.0 Reçu le 8 octobre 2015, de Madame Josée Simard, agente de Programme au patrimoine canadien, un accusé de réception de notre demande de financement adressée au Programme « L'Ascension en fête ».
- 5.0 Reçu le 27 octobre 2015, de Madame Shirley Claveau, chargée de projet Solidarité populaire Saguenay Lac-St-Jean, une correspondance concernant le lancement du Répertoire d'initiatives municipales en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion.
- 6.0 Reçu le 28 octobre 2015, de Madame Caroline McKinnon, gestionnaire patrimoine canadien, un accusé de réception à l'effet que notre demande d'aide financière dans le cadre du programme « Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine » pour le projet intitulé Carnaval de L'Ascension N-S n'a pas été retenu.
- 7.0 Reçu le 28 octobre 2015, de Monsieur Konrad Sioui, Grand chef Nation Huronne-Wendat, un compte rendu et suivi des échanges des mois de juillet et septembre concernant la demande d'appui de la nation Huronne-Wendat. Ce document identifie les principales préoccupations de la Nation Huronne-Wendat à l'égard des impacts sur son territoire et ses droits protégés par le traité Huron-Britannique de 1760. Il fait également mention d'un certain nombre de dispositions qui pourraient représenter des points d'intérêts pour les Municipalités locales et les MRC sur la partie du territoire coutumier Huron-Wendat illégalement incluse dans cette entente de principe.

## **RAPPORT DES COMITÉS**

Les élus municipaux donnent des comptes-rendus des comités auxquels ils sont attitrés.

Motion de félicitation au comité des loisirs pour l'organisation de la fête d'Halloween

**MOTION DE FÉLICITATIONS AU COMITÉ DES LOISIRS POUR L'ORGANISATION DE LA FÊTE DE L'HALLOWEEN**

**R. 2015-166**

**MOTION DE FÉLICITATIONS AU COMITÉ DES LOISIRS POUR L'ORGANISATION DE LA FÊTE DE L'HALLOWEEN**

Madame la conseillère Nellie Fleury propose, appuyée par Madame la conseillère Nathalie Larouche, de voter une motion de félicitations au Comité des loisirs, à ses bénévoles, aux pompiers de la Caserne 34, pour leurs participations actives à la fête de l'Halloween à laquelle plus ou moins mille (1000) visiteurs n'ont pas raté la chance de visiter les parcours improvisés à l'intérieur de l'aréna municipal.

**Adoptée à l'unanimité par les membres du Conseil**

Demande de dérogation mineure de M. Mario Bolduc en regard de la propriété située au 3130, 2<sup>ième</sup> Rue Sud

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE M. MARIO BOLDUC EN REGARD DE LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 3130, 2<sup>ÈME</sup> RUE SUD**

**R. 2015-167**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE M. MARIO BOLDUC EN REGARD DE LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 3130, 2<sup>ÈME</sup> RUE SUD**

- CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure, datée du 6 octobre 2015, a été déposée par Me Michel Lemay pour Monsieur Mario Bolduc;
- CONSIDÉRANT qu'un plan de localisation a été déposé et préparé par monsieur Samuel Guay arpenteur -géomètre en date du 4 mars 2013 ;
- CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure est à l'effet de régulariser la superficie occupée par les bâtiments accessoires soit de 82.26 mètres carrés;
- CONSIDÉRANT que le règlement de zonage 2005-304 prévoit à l'article 5.5.1. que les bâtiments accessoires résidentiels occupent un maximum de 69.68 mètres carrés ;
- CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu de l'article 3.1.1. du règlement sur les dérogations mineures numéro 2005-308 ;
- CONSIDÉRANT que la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins ;
- CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;
- CONSIDÉRANT que la remise est en place depuis plusieurs années et a déjà fait l'objet d'une dérogation mineure (résolution 2013-116) ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey;

APPUYÉ par Madame la conseillère Lise Blackburn,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) :

Que le conseil municipal accepte la dérogation mineure afin de régulariser la superficie occupée par les bâtiments accessoires pour la propriété du 3130, 2<sup>ème</sup> Rue Nord soit de 82.26 mètres carrés au lieu de 69.68 mètres carrés, tels que prescrit par le règlement de zonage

**Adoptée**

Demande d'appui à la CPTAQ – Renouvellement Sablière Excavation G. Larouche

**DEMANDE D'APPUI À LA CPTAQ – RENOUELEMENT SABLIERE EXCAVATION G. LAROUCHE**

**R. 2015-168**

**DEMANDE D'APPUI À LA CPTAQ – RENOUELEMENT SABLIERE EXCAVATION G. LAROUCHE**

CONSIDÉRANT qu'une demande d'autorisation pour l'exploitation d'une sablière est parvenue à la municipalité ;

CONSIDÉRANT que la demande porte sur le lot 3 126 587 ;

CONSIDÉRANT que le lot est situé dans la zone agricole permanente au sens de la LPTAAQ ;

CONSIDÉRANT que le sol est de classe 4 (basse fertilité) se compose de matière ayant des facteurs limitatifs assez élevé pour le cultiver;

CONSIDÉRANT qu'il a déjà des activités d'extraction du sable sur ce lot ;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un renouvellement de demande d'autorisation;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme à la réglementation municipale ;

CONSIDÉRANT que la demande respecte le plan d'urbanisme de la municipalité ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Louis Harvey;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) :

Que le conseil municipal appuie la demande d'autorisation pour l'exploitation d'une sablière sur le lot 3 126 587 à la condition que la renaturalisation se fasse au fur et à mesure de l'exploitation.

**Adoptée**

Demande de dérogation mineure de M. Laval Maltais en regard de la propriété située au 424 Rang 5 Ouest chemin no 4

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE M. LAVAL MALTAIS EN REGARD DE LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 424 RANG 5 OUEST CHEMIN NO 4**

**R. 2015-169**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE M. LAVAL MALTAIS EN REGARD DE LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 424 RANG 5 OUEST CHEMIN NO 4**

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure, datée du 16 octobre 2015, a été déposée par Monsieur Laval Maltais;

- CONSIDÉRANT qu'un plan d'implantation a été déposé et préparé par Monsieur Frédéric Gilbert arpenteur -géomètre en date du 13 octobre 2015 ;
- CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure est à l'effet afin de permettre la construction d'un garage en cour avant sur un emplacement riverain à au moins 4.67 m de la ligne de recule avant ;
- CONSIDÉRANT que le règlement de zonage 2005-304 prévoit à l'article 5.8.1 que le garage soit implanté à une distance de 5 m de la ligne de recul avant ;
- CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu de l'article 3.1.1. du règlement sur les dérogations mineures numéro 2005-308 ;
- CONSIDÉRANT que la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins ;
- CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;
- CONSIDÉRANT que le garage projeté a fait l'objet d'une demande de Plan d'implantation et d'intégration architecturale accepté par le conseil municipal. (résolution 2015-157);
- CONSIDÉRANT que l'installation septique est construite du même côté de la construction projetée ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) :

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure pour la propriété du 424, rang 5 ouest, chemin 4, afin de permettre la construction d'un garage en cour avant sur un emplacement riverain à au moins 4.67 m de la ligne de recule avant plutôt que 5 m tels que prescrit par le règlement de zonage.

**Adoptée**

Asphaltage  
Rang 7 Ouest –  
Appropriation  
au Fonds  
Carrières et  
Sablères

**ASPHALTAGE RANG 7 OUEST – APPROPRIATION AU FONDS CARRIÈRES ET SABLÈRES**

**R. 2015-170**

**ASPHALTAGE RANG 7 OUEST – APPROPRIATION AU FONDS CARRIÈRES ET SABLÈRES**

Monsieur le conseiller Jean Tremblay propose, appuyé par Madame la conseillère Lise Blackburn, d'approprier au 31 décembre 2015, les revenus cumulés au fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques (carrières et sablières) pour des travaux de réfection du Rang 7 Ouest.

**Adoptée à l'unanimité par les membres du Conseil municipal**

Adoption du  
calendrier des  
séances  
ordinaires du  
conseil pour  
l'année 2016

**ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL  
POUR L'ANNÉE 2016**

**R. 2015-171**

**ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL  
POUR L'ANNÉE 2016**

ATTENDU que l'article 148 du Code municipal prévoit que le Conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

POUR CE MOTIF :

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

APPUYÉ par Madame la conseillère Nellie Fleury,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2016, qui se tiendront généralement le premier lundi de chaque mois et qui débiteront à 19H30, à la salle communautaire :

11 janvier	5 juillet
1 février	6 septembre (mardi)
7 mars	3 octobre
4 avril	7 novembre
2 mai	5 décembre
6 juin	

**Adoptée**

Services  
juridiques –  
Octroi d'un  
contrat annuel  
à Simard  
Boivin  
Lemieux

**SERVICES JURIDIQUES – OCTROI D'UN CONTRAT ANNUEL À SIMARD  
BOIVIN LEMIEUX**

Reporté à la prochaine séance ordinaire.

Nomination du  
maire suppléant  
à la MRC de  
Lac St-Jean-Est  
pour la période  
de novembre  
2015 à octobre  
2016

**NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT À LA MRC DE LAC ST-JEAN-EST  
POUR LA PÉRIODE DE NOVEMBRE 2015 À OCTOBRE 2016**

**R. 2015-172**

**NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT À LA MRC DE LAC ST-JEAN-EST  
POUR LA PÉRIODE DE NOVEMBRE 2015 À OCTOBRE 2016**

ATTENDU qu'annuellement, il y a lieu de désigner par résolution le membre du conseil qui sera maire suppléant pour la période de novembre 2015 à octobre 2016;

POUR CE MOTIF :

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,



APPUYÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) :

Que Monsieur. Louis Harvey, conseiller district n° 1 soit nommé à titre de maire suppléant pour la période de novembre 2015 à octobre 2016 à la MRC de Lac St-Jean-Est.

**Adoptée**

Compensation pour le service d'éclairage de chemins privés en vertu de l'article 10.1 du protocole d'entente

**COMPENSATION POUR LE SERVICE D'ÉCLAIRAGE DE CHEMINS PRIVÉS EN VERTU DE L'ARTICLE 10.1 DU PROTOCOLE D'ENTENTE**

**R. 2015-173**

**COMPENSATION POUR LE SERVICE D'ÉCLAIRAGE DE CHEMINS PRIVÉS EN VERTU DE L'ARTICLE 10.1 DU PROTOCOLE D'ENTENTE**

ATTENDU que la présente entente a pour objet de régir les modalités d'application d'une aide financière fournie par la Municipalité au Regroupement des Associations de propriétaires Riverains;

ATTENDU que pour se procurer les fonds nécessaires au versement de l'aide financière qui n'est pas payée à même le fonds général, un règlement de tarification, conformément à l'article 244.1 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale, a été adopté par la Municipalité;

ATTENDU que cette tarification sera imposée à chaque propriétaire situé en bordure ou ayant accès à sa propriété à partir d'un chemin privé ouvert à la circulation publique;

ATTENDU que la tarification pourra être différente d'une Association à l'autre ou dépendant que le propriétaire est un résident permanent ou saisonnier;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

APPUYÉ par Madame la conseillère Nathalie Larouche,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) :

Que les sommes versées suivantes correspondent au troisième versement de taxes s'établissent comme suit par association :

Lac Bleu Garnier :	90.00 \$
Lac Élie-Gagnon :	0.00 \$
Petits Lacs Harvey-Renaud :	1 324.00 \$
Domaine des Bouleaux Blancs :	208.00 \$
Les Amis du Lac Noir :	1 213.50 \$
Lac Rose :	370.00 \$
Les Riverains du Lac Richard :	811.13 \$

**Adoptée**

## **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer la dépense mentionnée dans la résolution numéro R. 2015-173.

Signé, ce 2 novembre 2015.

---

Normand Desgagné,  
Directeur général et secrétaire-trésorier

Office  
municipal  
d'habitation –  
Supplément au  
loyer  
Résidence Le  
Villageois

### **OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION – SUPPLÉMENT AU LOYER RÉSIDENCE LE VILLAGEOIS**

#### **R. 2015-174**

### **OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION – SUPPLÉMENT AU LOYER RÉSIDENCE LE VILLAGEOIS**

ATTENDU le programme de supplément au loyer dans le cadre du Programme Accès-Logis de la Société d'habitation du Québec;

ATTENDU que la Société d'habitation du Québec et la Municipalité de L'Ascension-de-Notre-Seigneur ont conclu une entente en vue de verser une subvention visant à réduire l'écart entre le loyer reconnu pour un logement désigné et la partie du loyer assumer par le ménage occupant ce logement;

ATTENDU qu'aux termes de cette entente, la S.H.Q. et la Municipalité-de L'Ascension-de-Notre-Seigneur ont confié à l'Office municipal d'habitation la gestion du programme de supplément au loyer dans le cadre du Programme Accès-Logis;

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Lise Blackburn,

APPUYÉE par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) :

1. Que la présente entente est d'une durée de cinq (5) ans renouvelable et que la participation financière de la municipalité est de l'ordre de 10 % du montant payé à l'organisme, soit la Résidence Le Villageois par l'Office Municipal d'Habitation-de L'Ascension de Notre-Seigneur
2. Que la présente entente couvre la période du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2016.
3. Que le supplément à payer couvre la période de mai à décembre 2015, soit un montant de 896.40 \$.

**Adoptée**

## CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer la dépense mentionnée dans la résolution numéro R. 2015-174.

Signé, ce 2 novembre 2015

---

Normand Desgagné,  
Directeur général et secrétaire-trésorier

Contribution  
annuelle à la  
Société  
Canadienne de  
la Croix Rouge

### **CONTRIBUTION ANNUELLE À LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX ROUGE**

#### **R. 2015-175**

### **CONTRIBUTION ANNUELLE À LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX ROUGE**

ATTENDU que les municipalités locales doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, comme la Loi sur la sécurité civile, la Loi sur les cités et villes, le Code municipal;

ATTENDU que les municipalités doivent protéger la vie, la santé, l'intégrité des personnes et des biens lors de sinistres;

ATTENDU que la Croix Rouge est partie intégrante de la Société canadienne de la Croix-Rouge, dont la mission est d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence ou des sinistres en leur offrant une assistance humanitaire;

ATTENDU que la Croix Rouge, organisme à part entière du Mouvement international de la Croix Rouge et du Croissant-Rouge, intervient selon les Règles régissant l'aide humanitaire, conformément à ses principes fondamentaux et au code de conduite qu'elle a adopté;

ATTENDU que la Croix Rouge est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant les ressources et l'expertise susceptible d'aider et de supporter, à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics, les municipalités locales, lors d'un sinistre mineur ou majeur et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles;

ATTENDU que la Croix Rouge a une entente de partenariat avec le ministère de la Sécurité publique à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics relativement à la préparation et à la mise en œuvre des services aux sinistrés lors de sinistre;

ATTENDU que la Croix Rouge a une entente avec le ministère de la Sécurité publique concernant la gestion de l'inventaire du matériel d'urgence appartenant au gouvernement du Québec et disponible en cas de sinistre pour aider une population sinistrée;

ATTENDU la volonté de la Municipalité de L'Ascension de N-S et de la Croix-Rouge de convenir d'une entente écrite;

ATTENDU que la municipalité accepte de participer à la collecte de fonds de la Croix Rouge pour contribuer au financement et au maintien des ressources de la Croix Rouge;

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Louis Harvey,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) :

De consentir audit organisme un don représentant 0.15 \$ par capita, soit 303.15 \$.

**Adoptée**

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer la dépense mentionnée dans la résolution numéro R. 2015-175.

Signé, ce 2 novembre 2015.

---

Normand Desgagné,  
Directeur général et secrétaire-trésorier

Autorisation  
des dépenses  
du Lac-à-  
l'épaule

#### **AUTORISATION DES DÉPENSES DU LAC-À-L'ÉPAULE**

**R. 2015-176**

#### **AUTORISATION DES DÉPENSES DU LAC-À-L'ÉPAULE**

ATTENDU que les élus municipaux désirent tenir un Lac à l'épaule pour faire le point sur différents dossiers;

ATTENDU les dispositions de la Loi sur le traitement des élus municipaux;

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par Madame la conseillère Nathalie Larouche,

APPUYÉE par Madame la conseillère Nellie Fleury,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) :

D'autoriser chacun des élus municipaux à participer à l'exercice mentionné dans le préambule de la présente résolution.

**Adoptée**

## **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer la dépense mentionnée dans la résolution numéro R. 2015-176.

Signé, ce 2 novembre 2015.

---

Normand Desgagné,  
Directeur général et secrétaire-trésorier

Octroi de  
subvention à  
divers  
organismes

## **OCTROI DE SUBVENTION À DIVERS ORGANISMES**

### **R. 2015-177**

## **OCTROI DE SUBVENTION À DIVERS ORGANISMES**

ATTENDU que la municipalité a reçu quelques demandes d'aide financière au cours du dernier mois;

ATTENDU que les élus municipaux jugent à propos de donner suite à quelques-unes d'entre-elles;

ATTENDU les dispositions de l'article 8 du Code Municipal;

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) :

De verser une subvention à l'organisme suivant:

Opération Nez Rouge : 50 \$

**Adoptée**

## **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les dépenses mentionnées dans la résolution numéro R. 2015-177.

Signé, ce 2 novembre 2015.

---

Normand Desgagné,  
Directeur général et secrétaire-trésorier

Rapport  
mensuel  
du maire

## **RAPPORT MENSUEL DU MAIRE**

Monsieur le maire fournit de l'information à l'assistance sur différents dossiers.

Affaires  
nouvelles

## **AFFAIRES NOUVELLES**

### **21.01 MOTION DE SYMPATHIE À LA FAMILLE DE M. SABIN LAROUCHE, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA MRC DE LAC-ST-JEAN-EST**

#### **R. 2015-178**

### **MOTION DE SYMPATHIE À LA FAMILLE DE M. SABIN LAROUCHE, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA MRC DE LAC-ST-JEAN-EST**

Monsieur le conseiller Michel Harvey propose, appuyé par Madame la conseillère Lise Blackburn, qu'une motion de sympathie et de condoléances soit adressée à la famille de Monsieur Sabin Larouche, directeur général de la MRC Lac-St-Jean-Est.

**Adoptée à l'unanimité par les membres du Conseil municipal**

Période de  
questions

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les élus municipaux répondent aux questions de l'assistance.

Levée de la  
séance  
ordinaire

## **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

### **R. 2015-179**

## **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

N'ayant plus d'item à l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

APPUYÉ par Madame la conseillère Nathalie Larouche,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) :

De lever la présente séance ordinaire à 20h40.

**Adoptée**

---

LOUIS OUELLET, maire

---

NORMAND DESGAGNÉ,  
Directeur général et secrétaire-trésorier